

16 juin 2023 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juin 2023](#)

Mesures pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile à Bruxelles

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les mesures pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile à Bruxelles.

Depuis août 2021, l'afflux croissant de demandeurs de protection internationale en Belgique met peu à peu les capacités d'accueil et l'accompagnement socio-médical de Fedasil sous tension, tant et si bien que ce dernier n'est plus en mesure de garantir l'aide matérielle le jour même pour tous les demandeurs de protection internationale.

Dans ce contexte de crise, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui assure en partie l'accueil de ces personnes, en qualité d'instance compétente pour l'accueil d'urgence des sans-abris. Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement de cet accueil, de même que sur le financement médico-social des demandeurs qui ne sont pas pris en charge le jour même par Fedasil.

Des mesures de soutien financier sont prévues pour :

- le soutien médical aux demandeurs de protection internationale par le biais d'un "point médical pour les réfugiés"
- l'accueil de 1 200 demandeurs de protection internationale (depuis le 8 décembre 2022), avec une extension de 300 places supplémentaires
- la mise à disposition des places d'accueil humanitaires entre le 1er novembre 2022 et le 8 décembre 2022
- le nouveau point d'information au centre Bordet pour les demandeurs de protection internationale, avec une extension possible jusqu'en 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be